

Grand Régional 2018

Règlement

Mise en place d'un circuit de CSO sur le modèle du Grand National, visant à mettre en valeur les « Grand Prix Amateur » dans notre région.

- Règlement du circuit :

ARTICLE 1 :

Les participants sont des cavaliers de la région Normandie licenciés dans un club régional à J-1 de la clôture des engagements.

Ils acquièrent un classement provisoire (qui déterminera les « pénalités » pour la finale), sur des épreuves qui se déroulent exclusivement sur le territoire régional, entre le 1 janvier 2018 et jusqu'au jour de la finale.

Ce circuit comporte trois catégories :

Catégorie Amateur Élite : sur les GP 125

Catégorie Amateur 1 : sur les GP 115

Catégorie Amateur 2 : sur les GP 105

Lors de la finale, un cavalier ne pourra participer à la finale qu'avec un seul cheval par catégorie et uniquement sur deux catégories successives.

ARTICLE 2 :

Le classement avant la finale se fera par addition des points obtenus par le cavalier sur tous les concours déclarés qualificatifs sur l'année 2018, auxquels il a participé dans sa catégorie selon le barème suivant :

15 pts pour le premier,

14 pour le second,

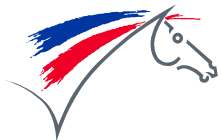
13 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 15ème avec 1 point.

Au-delà, le cavalier ne prend plus de points quel que soit son résultat et son classement.

Tout cavalier ayant participé au moins une fois à une épreuve du Grand Régional se verra attribuer au moins un point et pourra donc participer à la finale.

Le nombre de points sera affiché régulièrement et il appartiendra à chaque cavalier de contrôler les résultats affichés et de faire rectifier, le cas échéant, dans un délai de un mois après parution durant l'année et dans un délai de 5 jours après la dernière parution avant la finale.

Si un cavalier participe dans une épreuve qualificative avec plusieurs chevaux, seul le meilleur résultat est pris en compte.



Grand Régional 2018

Règlement

ARTICLE 3 (Epreuves qualificatives) :

Tout organisateur d'une étape du circuit du Grand Régional peut inscrire des épreuves de son concours comme qualificatives de ce circuit, après validation par la commission CSO, aux conditions suivantes :

- Chronométrage électronique
- Terrains de dimensions suffisantes (mini 80 x 40) et de bonnes qualités
- Niveau jury et chef de piste, minimum candidat national élite
- Engagement de l'organisateur d'adresser une copie des résultats au COREN, avec autorisation au COREN de présenter ces résultats sur son site sous la forme qui conviendra au COREN.
- Choisir une seule épreuve par catégorie amateur et par concours et l'annoncer dans l'avant programme FFE par la mention « qualificative pour circuit Grand Régional Normandie ».
- Accepter le tarif des dotations par épreuve soit :

GP125: 1000€

GP115: 600€

GP105: 400€

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure.

Tarif des engagements libre mais devant être inférieur dans tous les cas à 4 % de la dotation pour le GP 125.

ARTICLE 4 (Finale du circuit) :

Chaque cavalier se verra attribuer des points de « pénalités » en fonction de son classement avant la finale afin de récompenser l'assiduité au circuit.

Exemple :

0 pt pour les 3 premiers,

1 pt jusqu'au 10e,

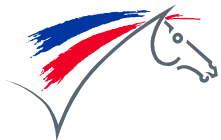
2 pts jusqu'au 20e, etc.

Jusque 4 pts maximum.

Les compteurs sont remis à zéro pour la finale hormis les points de « pénalités ».

Le lieu et la date seront communiqués dès que toutes les candidatures seront connues.

Les épreuves se dérouleront sur deux jours, type championnat, bar C le premier jour et épreuve en deux manches le deuxième jour.



Grand Régional 2018

Cahier des charges

La structure accueillant l'organisation d'une étape du Grand Régional quelle que soit la discipline ou le niveau s'engage à :

- Valoriser l'image du Comité Régional d'Équitation de Normandie et à ne pas nuire à l'image de ce dernier et à celle de la FFE.

- Respecter les actions suivantes :

I - Visibilité du COREN :

- Mise en place des banderoles COREN fournies visibles du public et des medias. Ces banderoles doivent être dans le champ des objectifs.

- Annonce speaker : « Etape du Grand Régional 2018 organisé par XXXX sous l'égide du Comité Régional d'Équitation de Normandie ». Lecture minimale, deux par heures.

- Présence du logo du COREN ou du circuit sur tous les documents officiels (Start-list, résultats, horaires, plan du parcours, dossards, protocoles, plan du site...) & supports de communication (site Internet, affiche...).

A/ Remise des Prix lors de la finale du circuit :

Les Remises des Prix doivent se dérouler suivant un protocole précis (Annexe I) :

- Présence d'une banderole COREN dans le champ des objectifs.

- Annonce speaker.

Exemple : « Le trophée est offert par le Comité Régional d'Équitation de Normandie »

B/ Divers

- Un(des) représentant(s) du COREN doit être invité et reçu dans les meilleures conditions.

- Un ou plusieurs emplacements devront être prévus pour les banderoles du COREN.

- Des photos libres de droit montrant la visibilité du COREN devront être envoyées au responsable de la communication du COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.

- Un bref compte rendu du concours devra être envoyé au responsable de la commission de la discipline, ainsi qu'au COREN dans un délai maximal d'une semaine après la dernière épreuve.

Il faut y joindre les résultats des épreuves ainsi que les podiums.

C/ Contrepartie

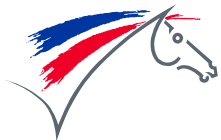
- Le COREN s'engage à remettre par mail dans un délai de 8 jours ouvrés après acceptation de la candidature, le logo du COREN ou du circuit en format .JPG et .ESP.

- Le logo du COREN ou du circuit doit être utilisé sur tous les documents officiels précités en préambule de l'article I.

- Toute autre utilisation du logo du COREN ou du circuit ne peut se faire sans autorisation du dit organisme.

- L'utilisation du logo du COREN ne peut être faite en dehors de l'événement.

- Le comité d'organisation pourra venir récupérer au COREN au lendemain de la date de clôture par la FFE les flots et récompenses listées en article IV.



Grand Régional 2018

Cahier des charges

II- Aspect financier :

La totalité des frais d'organisation sont à la charge de l'organisateur, mais naturellement la quote part sur les engagements est réservée comme pour les autres concours, à l'organisateur qui doit être affilié à la FFE.

En aucun cas, le COREN ne peut prétendre au versement de tout ou partie des recettes du concours, tout comme l'organisateur ne peut prétendre à aucun versement numéraire de la part du COREN.

III- Partenariat :

Les partenaires du COREN doivent disposer de plusieurs espaces nus de 10 m2. Toute liberté est laissée à l'organisateur pour gérer des opérations de partenariat complémentaires, après avis du COREN.

IV- Apport du COREN :

Le COREN s'engage à remettre des lots à l'organisateur de la finale du circuit GRAND REGIONAL au lendemain de la clôture des engagements (à récupérer au COREN) comme suit :

Pour chaque épreuve labéllisée :

- Une coupe,
- Des plaques pour le premier quart dans un maximum de 8,
- Des flots pour le premier quart,
- Des lots pour les trois premiers classés.

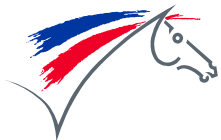
L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés selon les dispositions du règlement des concours.

V- Réunion

Le COREN se réserve le droit d'organiser une réunion avec tous les organisateurs des différents Championnats et les présidents de commissions des différentes disciplines. La présence à cette réunion est obligatoire.

VI- Remise des prix :

Les lots, coupes, plaques et flots sont fournis par le COREN comme décrit dans l'article IV. L'organisateur devra obligatoirement prévoir des cadeaux pour tous les concurrents classés.



Grand Régional 2018

Cahier des charges

VII- Environnement :

Chaque étape du circuit du Grand Régional est aussi l'occasion de se retrouver et de faire la fête, l'organisateur s'engage à une animation de qualité, un environnement soigné et sécurisé, une décoration de piste, une restauration de qualité, accessible à tous les budgets. Cela implique aussi une bonne organisation générale qui ne conduise pas à des horaires impossibles.

VIII- Sanctions :

A/ A anteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit d'annuler la compétition et de la transférer à un organisateur répondant aux critères.

B/ A posteriori

En cas de non-respect du cahier des charges, des conditions techniques ou du règlement FFE en vigueur, le COREN se réserve le droit de ne plus accepter aucune candidature de l'organisateur sur une période à sa discrétion.